



PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Toute inscription ne sera définitivement prise en compte qu'une fois l'ensemble des fiches remplies et signé par les deux parents (possibilité de fournir une fiche par parents en cas de parents séparés).

Le dossier doit être retourné avec l'ensemble des fiches à remplir (1 à 10) accompagnées des pièces justificatives si dessous.

Fiche 1 : Inscription à l'école accompagnée des pièces justificatives ci-dessous mentionnées :

- Photocopie du livret de famille ;
- En cas de séparation ou divorce des parents, copie du jugement de divorce rendant compte de la décision de garde de l'enfant ;
- Copie d'un justificatif de domicile (par parents si les adresses sont différentes) datant de moins de 3 mois ;
- Un duplicata de la police d'assurance au secrétariat.

Fiche 2 : Frais de scolarité accompagnée des éléments ci-dessous mentionnées :

- Les frais d'inscription : Chèque de 100€ non remboursable en cas de désistement des familles.
- Les frais d'adhésion à l'association (30€) et fournitures scolaires (90€). Possibilité de faire un chèque pour les deux soit 120€
- Deux chèques de caution :
 - Un chèque équivalent au montant mensuel de la scolarité de votre enfant.
 - Un chèque équivalent au montant de la totalité de la scolarité de votre enfant.
- La copie de l'attestation de quotient familial (à demander à la CAF) ou la feuille d'imposition de l'année précédente. (En cas de parents séparés ou divorcés l'attestation CAF du parent ayant la garde – des deux parents en cas de garde alternée)

Fiche 3 : Autorisation de Transport

Fiche 4 : Autorisation de Sortie en fin de journée

Fiche 5 : Droit à l'image

Fiche 6 : Personne à contacter en cas d'urgence

Fiche 7 : Fiche sanitaire accompagnée des éléments ci-dessous mentionnés :

- Une photocopie de la page "vaccinations" du carnet de santé de l'enfant

Fiche 8 : Informations cursus scolaire accompagnée des éléments ci-dessous mentionnés :

- Livret scolaire de l'ancien établissement : 3 derniers bulletins de note en votre possession.
- Bilan d'évaluation de professionnels para médicaux en cas de suivi de votre enfant.

Fiche 9 : Fiche d'adhésion à l'association Primevère

Fiche 10 : Accord concernant la Charte de l'école Primevère

A la rentrée scolaire :

- Le certificat de radiation de l'ancien établissement scolaire
- « exea » de l'ancien établissement scolaire ;